

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

Délibération n°2023.11.140 B

**ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS
ENVIRONNEMENTALES (ACTE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 2 novembre 2023

Secrétaire de Séance: François ELIE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

Michaël LAVILLE à Michel BUISSON, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Xavier BONNEFONT, Jean-Jacques FOURNIE, Isabelle MOUFFLET, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231108-2023_11_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2023

Publication : 16/11/2023

**Par délégation, Pour le Président
Le Conseiller Délégué, membre du bureau,**

Pascal MONIER

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.11.140 B**

Rapporteur : Pascal MONIER

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT EN FAVEUR DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES (ACTE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Pilier : 2 - UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Ambition : 201 PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE
Enjeux : MISE EN VALEUR DES ESPACES DE BIODIVERSITÉ] / [(20204-2) IMPLICATION CITOYENNE ET DES ÉLUS LOCAUX] / [20502) RÉINTRODUIRE LA NATURE EN VILLE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

ODD 6 : Gestion durable et intégrée des ressources en eau, Protection et restauration des écosystèmes
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales
ODD 13 : Résilience et adaptation, Éducation et capacité d'action
ODD 15 : Préservation des écosystèmes terrestres, Biodiversité et espèces menacées, Préservation des sols, Lutte contre les espèces envahissantes
ODD 17 : Cohérence des politiques, Partenariats multi-acteurs

GrandAngoulême a saisi l'opportunité d'enrichir la connaissance de la biodiversité locale en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt national de l' « Atlas de la Biodiversité Communal » en 2020. Cette amélioration des connaissances a notamment pour objectif de guider les décisions relatives à l'aménagement et à la gestion du territoire par l'actualisation de la Trame Verte et Bleue et l'établissement de préconisations au sein des documents d'urbanisme qui vont être révisés à la même échelle de territoire : SCoT valant PCAET (approbation 2025) et PLUi valant plan de mobilité (approbation 2026).

Dans ce contexte et devant l'urgence d'agir et de répondre aux défis écologiques ayant des implications économiques et sociales, GrandAngoulême a défini avec les communes de l'agglomération, une stratégie déclinant 13 objectifs opérationnels pour passer à l'action sur le territoire, dont la réalisation a été financée par la région Nouvelle-Aquitaine.

La réponse à l'appel à projets régional ACTE, entre en adéquation avec plusieurs actions définies au sein de cette Stratégie Biodiversité Intercommunale, dont, le développement d'aménagements permettant aux communes d'accueillir la biodiversité sur leurs sites publics et aux habitants de participer à la reconquête des continuités écologiques, dans une démarche de mobilisation et de co-construction. Ainsi, GrandAngoulême souhaite bénéficier du soutien de la région Nouvelle-Aquitaine pour mener cette démarche d'accompagnement au changement de divers publics, en partenariat avec l'association Les Compagnons du Végétal qui coordonnera sa mise en œuvre, afin de créer des « vitrines biodiversité » qui participeront aux reconnexions écologiques et serviront de terrain d'apprentissage et de promotion des possibilités d'accueil de la biodiversité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231108-2023_11_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Le coût de réalisation du projet s'élève à 25 000 € TTC sur un an. Les Compagnons du Végétal sollicitent une aide de 15 200 € et GrandAngoulême sollicite une aide de 4 800 € de co-financement à la région Nouvelle-Aquitaine.

La durée du projet est prévue sur 1 an à compter du mois de février 2024.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses	Montant dépenses (€)	Nature des recettes	Montant (€) recettes
Dépenses de personnel	LCDV : 11 000 GA : 3 500	Région NA	20 000
Frais de déplacement/frais de mission	LCDV : 500	Autofinancement	LCDV : 3 800 GA : 1 200
Frais de fonctionnement : frais généraux, frais de structures (limités à 15 %)	LCDV : 1 500 GA : 500		
Frais de communication	LCDV : 2 500 GA : 2 000		
Achats divers/consommables	LCDV : 3 000		
Petit matériel et équipement (non amortissable)	LCDV : 500		
Total (€ TTC)	25 000	Total	25 000

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à solliciter le co-financement de la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets régional « Accompagnement au Changement en faveur des Transitions Environnementales (ACTE) ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, notamment une convention d'application avec Les Compagnons du Végétal.

D'AUTORISER l'association Les Compagnons du Végétal à être le mandataire percepteur de la subvention régionale pour les deux partenaires du projet, et de reverser à GrandAngoulême la part qui lui sera due.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231108-2023_11_140B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2023

Publication : 16/11/2023